



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	05	11 .09	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/09/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé :50
Nombre de
conseillers en
exercice :50

Date de
convocation :
5 septembre 2024

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : AUBRY Michel, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DEREPIAS Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, BARBIEUX Philippe à JOBERT Didier, BERTHIER Patrick à PICOD Gérard, DANGIN Anita à BORDE Philippe, HACKEL Claude à LEGER Walter, PROVIN Emmanuel à PETIT Florence, VAIRELLES Mickaël à MARY Pierre, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GATINOIS Michel, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, PETIT Pascale

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....29
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....13
Votants.....37

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Madame Marie Noelle RIGOLLOT, Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil communautaire qu'afin de réintégrer des frais d'études fiabilisés pour un montant total de 145 095.00 €, les crédits suivants doivent donc être ouverts :

- En recettes d'investissement :
 - o Chapitre 041 - Compte 2031 : + 145 070 €
 - o Chapitre 041 – compte 2033 : + 25.00 €

- En dépenses d'investissement :
 - o Chapitre 041 – compte 2313 : + 145 095.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 11 septembre 2024

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter

Philippe BORDE,

Président

